






des résultats



90 % des amblyopies (vision très réduite) dépistées à 2 ans guérissent. Après l'âge de 8 ans, 5 % seulement peuvent être améliorées.



Toute baisse de l'audition a un retentissement sur l'acquisition du langage et le comportement de l'enfant. Un traitement est souvent possible. Un suivi toujours nécessaire.



Dès 4 ans, une rééducation orthophonique peut permettre d'éviter des difficultés scolaires ultérieures.

Les informations recueillies lors du bilan feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique. Ces informations sont strictement réservées à l'équipe médicale de PMI, conformément à la déontologie médicale et aux dispositions de la loi « informatique et libertés ». Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative



l'après bilan

Le dépistage ne sert à rien, s'il ne débouche pas sur la prise en charge nécessaire. Le médecin ou la puéricultrice de PMI vous recontactera, si nécessaire, à cet effet.

Pour nous contacter



Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT



Département de l'Aube
DIDAMS
(Direction départementale des actions médico-sociales)
Direction Enfance-Famille
PMI (Protection maternelle et infantile)

Cité administrative des Vassales
CS 50770 - 10026 Troyes Cedex
Tél.: 03 25 42 48 51
www.aube.fr
pmi@aube.fr

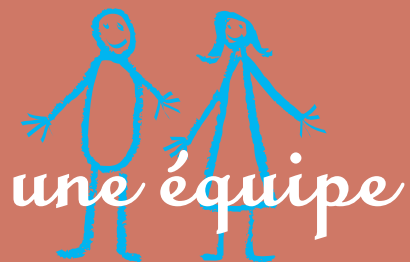
conception : komunik - illustrations : Benjamin, Marine, Rounak - 11/2016



La Protection
maternelle
et infantile
en école maternelle

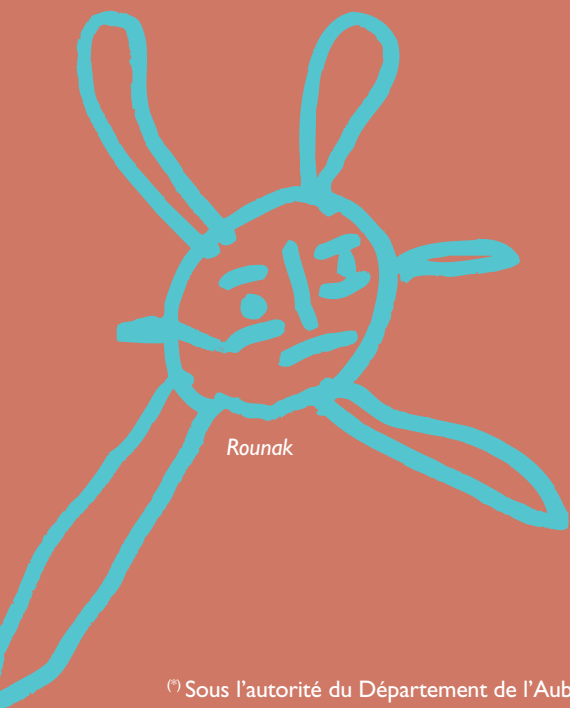


Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT



une équipe

L'équipe de PMI en école maternelle (médecin, puéricultrice) propose aux enfants de 3 - 4 ans un bilan de santé systématique (*)



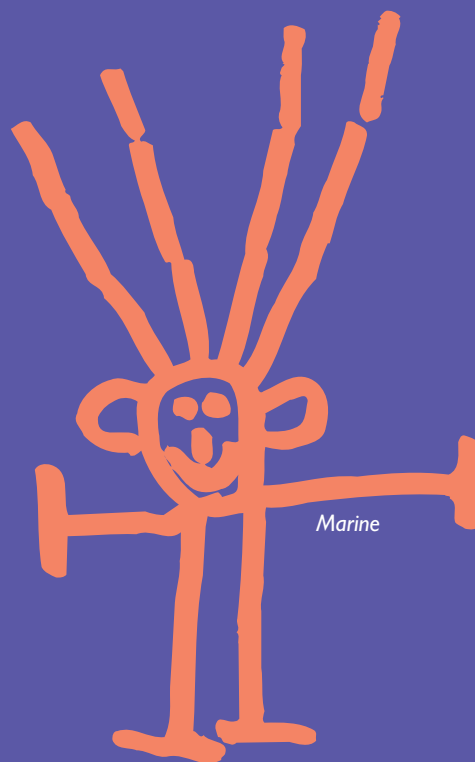
Rounak

(*) Sous l'autorité du Département de l'Aube, le service départemental de PMI (protection maternelle et infantile) doit organiser des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans - en particulier un bilan de santé pour les 3-4 ans, notamment en école maternelle.
Article L2112-2 du code de la santé publique.



un objectif

Favoriser l'épanouissement de votre enfant en veillant à sa santé et en proposant des aides adaptées.



Marine



le bilan

Une rencontre famille - équipe PMI, à l'école

Le bilan comporte :

- 1 L'examen de la vision et de l'audition
- 2 L'évaluation du développement de l'enfant, de son langage, de sa socialisation
- 3 La vérification des vaccinations
- 4 Les parents peuvent être invités à participer à ce bilan pour échanger avec le médecin et la puéricultrice.

En dehors de ce bilan, les parents peuvent contacter l'équipe PMI, à tout moment.